

## **PROCÈS-VERBAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON**

Date : lundi 23 février 2026 à 19 h 30

Lieu : salle du conseil municipal et conférence en ligne

Membres du conseil présents : Kate Rogers, mairesse  
Greg Ericson, conseiller municipal  
Margo Sheppard, conseillère municipale (Zoom)  
Mark Peters, conseiller municipal  
Bruce Grandy, conseiller municipal  
Jocelyn Pike, mairesse adjointe  
Steven Hicks, conseiller municipal  
Eric Megarity, conseiller municipal  
Kevin Darrah, conseiller municipal  
Cassandra LeBlanc, conseillère municipale (Zoom)  
Jason LeJeune, conseiller municipal

Membres absents : Ruth Breen, conseillère municipale

Membres du personnel : Steven Hart, directeur général  
Sara Degrace, directrice générale adjointe  
Jennifer Lawson, secrétaire municipale/directrice adjointe – Gouvernance et Inclusion  
Michelle Brzak, avocate municipale  
Ken Forrest, directeur – Planification et Aménagement  
Dylan Gamble, directeur – Ingénierie et Opérations  
Michael Baldwin, directeur – Services généraux  
David Seabrook, directeur – Loisirs, Tourisme et Culture  
Gary Forward, chef de police  
Alicia Keating, dir. adjointe – Services généraux et trésorière municipale  
Sean Lee, directeur adjoint – Ingénierie et Opérations  
Deborah Nobes, directrice générale, Communications et participation communautaire  
Meredith Cooper, gestionnaire – Politique et Planification stratégique  
Matthew Killam, spécialiste en assistance technique  
Elizabeth Murray, commissaire municipale  
Alexa Donovan, technicienne de séance  
Doreen Nakhle, secrétaire de séance

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Kate Rogers, ouvre la séance ordinaire à 19 h 30.

## **MOMENT DE RÉFLEXION**

Madame la mairesse profite de ce moment pour donner lecture de la reconnaissance territoriale :

*Je reconnais que cette séance du conseil municipal de Fredericton a lieu en territoire traditionnel wolastoqey, lequel est consigné dans les traités de paix et d'amitié visant à établir une relation permanente de paix, d'amitié et de respect mutuel entre des nations égales. Le fleuve qui traverse notre ville est connu sous le nom de Wolastoq, le long duquel vivent les Wolastoqiyik, « peuple de la belle et généreuse rivière ».*

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Proposé par :** Jocelyn Pike, mairesse adjointe

**Appuyé par :** Kevin Darrah, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 février 2026 du conseil municipal soit adopté moyennant l'ajout dans Résolutions en bloc des points suivants :**

- **5.9, Accord avec Canards illimités et Permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide;**
- **5.10, Accord relatif au transfert d'armes à impulsions électriques;**
- **5.11, Nomination du conseiller Bruce Grandy au conseil d'administration d'Allumez Fredericton;**

**Sous Rapports de comités :**

- **7.3, Contrat de licence avec Oracle.**

**ADOPTÉ**

## **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Le conseiller Bruce Grandy déclare un conflit d'intérêts concernant le point 5.11, Nomination du conseiller Bruce Grandy au conseil d'administration d'Allumez Fredericton (point ajouté); le conseiller Greg Ericson déclare un conflit d'intérêts concernant le point 5.8, Prolongation du mandat des personnes nommées au conseil d'administration du Régime de retraite à risques partagés de la Ville de Fredericton.

## **RÉSOLUTIONS EN BLOC**

Le conseiller Kevin Darrah retire les points 5.8, Prolongation du mandat des personnes nommées au conseil d'administration du Régime de retraite à risques partagés de la Ville de Fredericton et

5.11, Nomination du conseiller Bruce Grandy au conseil d'administration d'Allumez Fredericton (point ajouté)

**Proposé par :** Jason LeJeune, conseiller municipal

**Appuyé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente collectivement les recommandations énoncées dans les résolutions en bloc moyennant le retrait des points 5.8 et 5.11.

**À ce sujet,**

La mairesse adjointe Jocelyn Pike intervient au sujet du point 5.2 de l'ordre du jour, Campagne de vente de biscuits porte-à-porte des Guides – printemps 2026.

**Collecte d'aliments de l'Association des Éclaireurs Baden-Powell**

**IL EST RÉSOLU QUE** l'autorisation soit accordée à Dale Wilson, de l'Association des Éclaireurs Baden-Powell, pour effectuer une collecte dans le secteur délimité par les rues Regent et Smythe, ainsi que Dundonald et Priestman, dans la Ville de Fredericton, au profit des cuisines communautaires de Fredericton, le samedi 25 avril, de 10 h à 12 h.

**Campagne de vente de biscuits porte-à-porte des Guides – printemps 2026**

**IL EST RÉSOLU QUE** l'organisation Guides du Canada soit autorisée à organiser un porte-à-porte à Fredericton pour vendre ses biscuits du 27 mars au 3 mai 2026.

**Nomination d'agente d'exécution d'arrêtés : Ataya Marie Rose Neilson**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise, nomme et désigne Ataya Marie Rose Neilson, agente d'exécution d'arrêtés (entrée en fonction immédiate) conformément à l'article 72 de la *Loi sur la gouvernance locale* et au paragraphe 14(3) de la *Loi sur la Police* afin qu'elle administre et exécute les arrêtés suivants dans les limites territoriales de Fredericton :

- Arrêté S-15, Arrêté sur les zones d'incendie de la Ville de Fredericton, et les modifications s'y rattachant;
- Arrêté T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, et les modifications s'y rattachant;

**QUE** cette nomination demeure en vigueur jusqu'à ce qu'Ataya Marie Rose NEILSON cesse d'occuper ses fonctions d'agente de sécurité à l'Hôpital régional Dr Everett Chalmers, ou jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par le conseil municipal, selon la première éventualité.

**Date d'audience publique : 314-316, 348 et 402, rue Saint Mary's et 50-70, rue Liverpool**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que les demandes d'aménagement concernant les 314-316, 348 et 402, rue Saint Mary's (NID : 01424233, 01488345, 01424258, 01424241, 75529065, 01422369, 01422419, 75549550) et au 50-70, rue Liverpool soit reportées à la réunion du 18 mars 2026 du Comité consultatif sur l'urbanisme pour obtenir son opinion; que soient remplies les exigences en matière d'avis public de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*; que l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton soit préparé; que l'audition des objections ou appuis au projet d'arrêtés ait lieu à la séance ordinaire du conseil, le lundi 13 avril 2026 à 19 h 30.

**Demande de transfert budgétaire et approbation des microsubventions « Les jeunes contre le racisme »**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton approuve, autorise et ordonne à la trésorière municipale d'allouer la somme de 10 000 \$ du budget des initiatives d'inclusion et des actions du Comité d'inclusion sociale à la ligne budgétaire des microsubventions « Les jeunes contre le racisme » pour l'exercice 2026; et **QUE** le conseil municipal de Fredericton approuve l'octroi de subventions dans le cadre des microsubventions « Les jeunes contre le racisme » aux organismes énumérés à l'annexe A ci-jointe.

**Fonds pour accélérer la construction de logements – Révision des subventions pour les acheteurs d'une première maison**

**ATTENDU QUE** la Ville de Fredericton a conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement une entente de contribution à un Fonds pour accélérer la construction de logements datée du 12 décembre 2023 (l'« entente ») en vue d'obtenir des fonds pour remédier à la pénurie de logements à Fredericton;

**QUE** l'entente prévoyait un plan d'action approuvé décrivant huit initiatives que la Ville s'était engagée à mettre en œuvre; **ET QUE** le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 25 novembre 2024, une résolution instituant la Subvention aux acheteurs d'une première maison du Fonds pour accélérer la construction de logements (la « subvention »);

**QUE la Municipalité a précédemment confirmé son intention de mettre en œuvre la partie 2 de l'initiative 4 : « Initiative pour l'accès à la propriété pour ménages modestes ».**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 104 de la *Loi sur la gouvernance locale*, établisse la version révisée de la subvention du Fonds pour accélérer la construction de logements à l'intention des acheteurs d'une première habitation, telle que décrite dans le document ci-joint daté du 17 février 2026, à titre de partie 2 du programme d'accès à la propriété abordable ;**

**QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à conclure l'entente de subvention (annexe B) relative à la version révisée de la subvention du Fonds pour accélérer la construction de logements à l'intention des acheteurs d'une première habitation avec les demandeurs admissibles, tels que déterminés par le coordonnateur du développement du logement abordable ou le directeur – Planification et Aménagement, ainsi que tout autre document juridique nécessaire à la mise en œuvre de la subvention et de la présente résolution.**

#### COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET L'ENGAGEMENT CIVIQUE – RAPPORT

##### Modifications à l'arrêté A-22, Arrêté établissant un code de conduite pour les membres du conseil municipal de Ville de Fredericton

**IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton donne au Service juridique l'autorisation et l'ordre de rédiger l'arrêté approprié visant à modifier l'arrêté A-22, Arrêté établissant un code de conduite pour les membres du conseil municipal de la Ville de Fredericton, afin de se conformer aux exigences du règlement 2024-48 du Nouveau-Brunswick et d'apporter les modifications suivantes :**

- (1) Ajouter une définition de l'expression « motifs raisonnables »,
- (2) Mettre à jour les valeurs énoncées à l'article 5,
- (3) Ajouter « ou faire des commentaires diffamatoires » à l'article 7.8,
- (4) Préciser que la procédure de plainte informelle est facultative,
- (5) Préciser qui peut déposer une plainte en vertu du règlement,
- (6) Ajouter des délais pour les réponses,
- (7) Préciser la procédure d'appel ET toute autre modification recommandée identifiée au cours du processus de rédaction.

#### RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

##### Accord avec Canards illimités et Permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (point ajouté)

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal approuve et autorise l'accord entre Canards illimités Canada et The City of Fredericton en ce qui concerne la prestation de services professionnels liés à la compensation des zones humides dans le cadre d'un permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (n° 8947125), et que la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la municipalité ainsi que les autres documents juridiques nécessaires pour faciliter l'exécution de cette résolution.

**ATTENDU QUE** la Ville de Fredericton peut devoir obtenir un permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide pour la construction et la prestation de services municipaux;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton approuve et autorise l'entente de services ci-jointe entre un entrepreneur (ou fournisseur de services) et The City of Fredericton lorsque des services de conservation des milieux humides et de compensation écologique liés à des permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide sont requis (l'« accord »), étant entendu que la superficie des milieux humides restaurés et le coût par mètre carré varieront et seront précisés dans l'accord;

**QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'accord au nom de la municipalité, lequel comporte des modalités identiques ou essentiellement similaires à celles de l'accord ci-joint, dont le contenu est jugé satisfaisant par le directeur – Ingénierie et Opérations, ou son représentant, ET dont la forme et le contenu sont approuvés par l'avocate municipale, ou son représentant, ainsi que tout autre document juridique nécessaire à la mise en œuvre de l'accord et de la présente résolution.

**Accord relatif au transfert d'armes à impulsions électriques (point ajouté)**

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente un accord relatif au transfert d'armes à impulsions électriques entre The City of Fredericton et The Town of Woodstock, permettant le transfert de sept Tasers et du matériel connexe de la Force policière de Fredericton à la Force policière de Woodstock (ci-après dénommé « l'accord »);

**QUE** la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer l'entente au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'exécution de l'entente et de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

Les conseillers Bruce Grandy et Greg Ericson quittent la salle du conseil à 19 h 41, conformément à leur déclaration de conflit d'intérêts.

## RAPPORTS DU COMITÉ PLÉNIER

### Prolongation du mandat des personnes nommées au conseil d'administration du Régime de retraite à risques partagés de la Ville de Fredericton

**Proposé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**Appuyé par :** Steven Hicks, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton prolonge le mandat du conseiller Greg Ericson au sein du conseil d'administration du Régime de retraite à risques partagés de la Ville de Fredericton jusqu'à ce que le nouveau conseil soit constitué en mai 2026 et ait eu l'occasion d'examiner et de gérer les nominations relevant de sa compétence.

**ADOPTÉ**

(Les conseillers Greg Ericson et Bruce Grandy sont absents lors du vote.)

### Nomination du conseiller Bruce Grandy au conseil d'administration d'Allumez Fredericton (point ajouté)

**Proposé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**Appuyé par :** Steven Hicks, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE** la Ville de Fredericton recommande à la Commission des services régionaux de la capitale la nomination du conseiller Bruce Grandy au conseil d'administration d'Allumez Fredericton en tant que représentant de la Ville de Fredericton pour une période d'un an débutant le 29 avril 2026 et prenant fin le jour de l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration de 2027.

**ADOPTÉ**

(Les conseillers Greg Ericson et Bruce Grandy sont absents lors du vote.)

Les conseillers Bruce Grandy et Greg Ericson regagnent la salle du conseil à 19 h 43.

En raison de son absence lors de l'audition des objections ou appuis, le 9 février 2026, la conseillère municipale Cassandra LeBlanc doit se retirer de la réunion en ligne à 19 h 43.

## TROISIÈME LECTURE D'ARRÊTÉS

### Arrêté Z-5.358 – 501, rue Gibson – Rezonage (Gibson Gardens A/S de Eric Price)

Arrêté Z-5.358, Arrêté modifiant l'Arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton

- Adoption de conditions
- Lecture du sommaire

- Troisième lecture de l'arrêté Z-5.358, par titre

**Proposé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**Appuyé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE, concernant la demande présentée par Eric Price au nom de Gibson Gardens visant à rezoner une partie de la propriété située au 501, rue Gibson (NID 01427780) pour passer de Zone multirésidentielle 2 (MR-2) à Zone résidentielle 1 (R-1) et de Zone résidentielle 1 (R-1) à Zone multirésidentielle 2 (MR-2; tel que décrit dans le projet d'arrêté Z-5.358,**

**le conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, impose par la présente les conditions ci-jointes.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**Appuyé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE, conformément au paragraphe 15(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal de Fredericton autorise la lecture d'un sommaire de l'arrêté Z-5.358, Arrêté modifiant l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton.**

**ADOPTÉ**

**Proposé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**Appuyé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**ATTENDU QUE les municipalités peuvent adopter des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et la *Loi sur l'urbanisme* et que le conseil municipal a autorisé la lecture d'un sommaire de l'arrêté Z-5.358;**

**IL EST RÉSOLU QUE, par la présente, le conseil municipal de Fredericton donne lecture du sommaire de l'arrêté comme suit : Le projet d'arrêté Z-5.308 a pour but de modifier l'arrêté Z-5, Arrêté de zonage de The City of Fredericton, en rezonant une partie de la propriété située au 501, rue Gibson (NID 01427780), pour la faire passer de Zone multirésidentielle 2 (MR-2) à Zone résidentielle 1 (R-1) et de Zone résidentielle 1 (R-1) à Zone multirésidentielle 2 (MR-2) afin de permettre le déplacement de l'allée vers la partie multirésidentielle et vers le lot R-1, sous réserve des conditions; QUE ledit arrêté fasse l'objet d'une troisième lecture par titre.**

**ADOPTÉ**

La conseillère municipale Cassandra LeBlanc revient à 19 h 45.

## **RAPPORTS DE COMITÉ**

### **Comité de la gouvernance et l'engagement civique (12 février 2026)**

La mairesse adjointe, Jocelyn Pike, présidente du Comité de la gouvernance et de l'engagement civique, donne un aperçu des points saillants de sa réunion du 12 février 2026 :

- Rapport annuel de la bibliothèque publique de Fredericton
- Tableau de bord du conseil
- Rapport trimestriel sur la consultation publique
- Révision du cadre stratégique
- Modifications apportées au code de conduite pour les membres du conseil municipal de Fredericton

*À titre d'information uniquement*

### **Comité sur la gérance environnementale (19 février 2026)**

Le conseiller municipal Kevin Darrah, président du Comité sur la gérance environnementale, donne un aperçu des points saillants de sa réunion du 19 février 2026 :

- Plan annuel de mise en œuvre de la stratégie de gestion de la forêt urbaine 2026
- Point sur les progrès réalisés en matière d'action climatique en 2025
- Optimisation de la collecte des déchets ménagers

*À titre d'information uniquement*

## **RAPPORT DU COMITÉ PLÉNIER**

### **Contrat de licence avec Oracle (point ajouté)**

**Proposé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**Appuyé par :** Cassandra LeBlanc, conseillère municipale

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise et approuve par la présente le document de commande conclu avec Oracle Canada ULC, qui prévoit le transfert des licences des services Oracle Cloud afin qu'elles soient désormais octroyées directement par Oracle Canada ULC pour les services ERP et GRH, pour une durée de 49,84 mois, pour un montant de 1 434 743,93 \$;

**QUE la mairesse et la secrétaire municipale soient autorisées à signer le document de commande au nom de la Municipalité ainsi que tout autre document juridique nécessaire pour faciliter l'exécution du document de commande et de la présente résolution.**

**ADOPTÉ**

## **AUTRES QUESTIONS**

### **11, rue Carleton**

**Proposé par :** Margo Sheppard, conseillère municipale

**Appuyé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**ATTENDU QUE le conseil municipal de Fredericton attend depuis deux ans une décision du ministère de la Défense nationale concernant l'avenir de l'entrepôt d'armes de la milice endommagé situé au 11, rue Carleton, qui fait partie du quartier historique national de garnison de Fredericton, et**

**QUE Madame la mairesse Kate Rogers a écrit au ministre de Parcs Canada (responsable des sites historiques) et au ministère de la Défense nationale le 9 septembre 2024 pour exprimer le souhait du conseil municipal que le bâtiment situé au 11, rue Carleton, à Fredericton, ne soit pas démoli, mais fasse plutôt l'objet d'autres options de conservation, et**

**QU'aucun travail n'a été entrepris pour améliorer la sécurité ou la viabilité du bâtiment, malgré les démarches effectuées auprès du ministère de la Défense nationale par des groupes locaux et les démonstrations d'appui du public en faveur de la restauration de ce site historique de près de 200 ans, qui constitue un élément important du paysage de rue du marché extérieur du district de la garnison;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge le directeur général de transmettre une lettre au ministère de la Défense nationale lui demandant de prendre des mesures immédiates pour restaurer le bâtiment situé au 11, rue Carleton, en mettant l'accent sur la préservation de la façade et de la ligne de toiture d'origine lors de la reconstruction du bâtiment.**

**ADOPTÉ SANS UNANIMITÉ**

(Les conseillers Jocelyn Pike, Steven Hicks, Mark Peters et Bruce Grandy ayant voté contre)

### **Renommer le « Plan des arts » en « Stratégie pour une ville créative »**

**Proposé par :** Bruce Grandy, conseiller municipal

**Appuyé par :** Jason LeJeune, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton charge par la présente le directeur – Loisirs, Tourisme et Culture de renommer le projet « Plan des arts » en**

« Stratégie pour une ville créative » et de mettre à jour l'ensemble des supports de communication et d'image de marque associés à ce projet afin de refléter la nouvelle dénomination « Stratégie pour une ville créative ».

**ADOPTÉ**

**Programme de subventions de développement du parc de logements intermédiaires dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements – Habitat pour l'humanité Nouveau-Brunswick**

**Proposé par :** Jason LeJeune, conseiller municipal

**Appuyé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**ATTENDU QUE** The City of Fredericton a conclu avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement une entente de contribution à un Fonds pour accélérer la construction de logements datée du 12 décembre 2023 en vue d'obtenir des fonds pour remédier à la pénurie de logements à Fredericton;

**QUE** l'entente de contribution au Fonds pour accélérer la construction de logements comprenait un plan d'action approuvé décrivant huit initiatives que la Ville de Fredericton s'était engagée à mettre en œuvre;

**QUE** le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 22 avril 2024, une résolution instituant la Programme de subventions de développement du parc de logements intermédiaires dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements;

**QUE** le conseil municipal de Fredericton a adopté, le 24 novembre 2025, une résolution établissant la subvention révisée de développement du parc de logements intermédiaires dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements;

**QUE** le conseil municipal de Fredericton donne instruction au personnel d'approuver le financement en faveur d'Habitat pour l'humanité Nouveau-Brunswick provenant du Programme de subventions de développement du parc de logements intermédiaires dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements, en combinaison avec le Fonds pour accélérer la construction de logements – Subvention destinée aux organisations à but non lucratif visant le financement des coûts de préaménagement, le Fonds pour accélérer la construction de logements – Programme de subventions d'accession à la propriété pour ménages modestes et la subvention pour les permis de logement abordable et les frais de planification communautaire.

**ADOPTÉ**

**MOTION EXCUSANT UNE ABSENCE**

**Proposé par :** Greg Ericson, conseiller municipal

**Appuyé par :** Eric Megarity, conseiller municipal

**IL EST RÉSOLU QUE la conseillère municipale Ruth Breen soit excusée de la séance ordinaire du 23 février 2026.**

**ADOPTÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par :** Mark Peters, conseiller municipal

**Appuyé par :** Jocelyn Pike, mairesse adjointe

**IL EST RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 26.**

**ADOPTÉ**

---

Kate Rogers  
Mairesse

---

Jennifer Lawson,  
Secrétaire municipale